

Renvoi : Préavis à l'intention de banques

Notre dossier : P2200-2

Le 23 décembre 2004

Destinataires : Banques

Objet : Préavis – Régime appliqué aux fonds propres relatifs aux programmes d'intermédiaire au titre du papier commercial adossé à des actifs

Le préavis annexé à la présente énonce le régime appliqué aux fonds propres relatifs aux programmes d'intermédiaire au titre du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui sont consolidés suite à la mise en œuvre de la Ligne directrice 15 du Conseil des normes comptables, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15). Ce régime, en vigueur du 1^{er} novembre 2004 au 30 avril 2005 (**Nota : Prorogation de préavis au 31 octobre 2005**), complète la ligne directrice B-5 du BSIF, *Titrisation de l'actif*.

Prière d'adresser les questions au sujet de ce préavis à monsieur Brad D. Shinn, au numéro de téléphone (613) 998-9793, par courriel à brad.shinn@osfi-bsif.gc.ca ou par télécopieur au (613) 991-6822.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation

Julie Dickson